



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2020

État d'avancement des travaux de rénovation de l' Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Vingtième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2020

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l' Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (A/74/328). Aux fins de cet examen, il s'est entretenu avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des compléments d'information et des précisions avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 novembre 2019.

2. Le rapport du Secrétaire général est présenté en application de la section VIII de la résolution 73/279 A de l'Assemblée générale.

II. État d'avancement des travaux de construction de nouveaux locaux et des travaux annexes

3. Le Secrétaire général indique que les travaux de construction des nouveaux locaux (immeuble Le Zambèze) et les travaux annexes sont terminés. Les derniers travaux annexes, à savoir la construction de la rampe d'accès automobile et les travaux concernant les installations électriques et sanitaires, ont été achevés en septembre 2018. Le certificat d'achèvement a été délivré en octobre 2018. Le Secrétaire général précise également que son dernier rapport rend compte de la fin du projet de construction et qu'en conséquence, ses prochains rapports seront uniquement consacrés à l'exécution du projet de rénovation de l' Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) (A/74/328, par. 1 à 4). Le Comité



consultatif se félicite de l'achèvement et de la clôture du projet de construction des nouveaux locaux (immeuble Le Zambèze) et des travaux annexes.

III. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall

A. Coopération avec le pays hôte et d'autres États Membres

4. Le Secrétaire général indique que l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement éthiopien ont conclu un accord visant à faciliter l'importation des biens et des matériaux nécessaires à la rénovation de l'Africa Hall (ibid., par. 34 et 35). Le Comité consultatif rappelle que cet accord, signé le 13 avril 2018, fixe les modalités relatives aux procédures de douanes et d'importation et à l'octroi des privilèges et immunités aux fins de l'exécution du projet (voir également [A/73/616](#), par. 5). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'un contrat de location devant être signé prochainement entre l'Organisation et la municipalité d'Addis-Abeba devrait permettre à la CEA d'utiliser à titre gracieux un terrain devant servir de parc de stationnement pour une période de 60 ans reconductible. Il a également été informé qu'un accord-cadre connexe, également prêt à être signé, garantirait que les privilèges et immunités accordés à l'Organisation s'appliqueraient également au parc de stationnement en question, qui se trouve à l'extérieur du complexe de la CEA. **Le Comité consultatif est reconnaissant au pays hôte de l'appui qu'il continue d'apporter à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et compte que le Secrétaire général continuera de collaborer avec le pays hôte pour assurer la réussite du projet.**

5. Le Secrétaire général indique que la CEA a créé un fonds d'affectation spéciale pour recueillir les contributions passées et futures et que le Gouvernement malien a fait un don en 2016 d'un montant de 52 192 dollars. Il précise que cette somme sera déduite des contributions des États Membres en 2020 et en 2021. Après avoir demandé des informations, le Comité consultatif a été informé que le Gouvernement suisse avait annoncé une contribution volontaire d'un montant de 100 000 francs suisses destinée à financer le démarrage et le fonctionnement du centre d'accueil des visiteurs. En outre, comme suite à la demande de l'Assemblée générale tendant à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources durable (résolution [73/279 A](#), sect. VIII, par. 4 et 5), le Secrétaire général indique que la Section des partenariats et de la mobilisation des ressources de la CEA met actuellement au point un plan d'action visant à mobiliser des ressources auprès des États Membres et du secteur privé ([A/74/328](#), par. 36 à 41). Le Comité consultatif note que la CEA prévoit d'engager un spécialiste de la mobilisation des ressources (consultant) pour l'aider à élaborer le plan en question (voir par. 10 du présent rapport). **Le Comité consultatif se félicite des contributions volontaires versées et annoncées et encourage le Secrétaire général à continuer de solliciter auprès des États Membres des contributions volontaires et d'autres formes d'appui aux fins de la rénovation de l'Africa Hall. Le Comité attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations sur le plan de mobilisation des ressources de la CEA dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.**

6. En ce qui concerne les efforts généraux déployés par la CEA pour recueillir des contributions volontaires supplémentaires et appliquer les enseignements tirés de l'expérience dans ce domaine, le Comité consultatif rappelle que, dans le dessein de réduire le coût global des projets pour les États Membres, l'Office des Nations Unies à Genève tient une liste détaillée des projets prévus dans le cadre du plan stratégique patrimonial (rénovation des salles de conférence, restauration des œuvres d'art,

moyens informatiques) pour lesquels il cherche à obtenir des contributions volontaires ou des dons de façon à réduire les coûts à la charge des États Membres (voir également [A/74/7/Add.13](#), par. 24). **Le Comité consultatif estime qu'une telle approche pourrait également être appliquée avec profit dans le cadre des travaux de rénovation de l'Africa Hall. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'établir et de transmettre aux pays donateurs une liste détaillée des projets prévus pour lesquels des contributions volontaires, en nature ou en espèces, pourraient être sollicitées. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire le point sur cette question dans son prochain rapport.**

7. Le Secrétaire général indique que, dans le cadre du projet de rénovation de l'Africa Hall, la CEA a entretenu une collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Union africaine et le Fonds pour le patrimoine mondial africain ainsi qu'avec des établissements universitaires et d'autres entités (voir également [A/73/616](#), par. 5). Il ajoute que la CEA a présenté et promu le projet de rénovation à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue à Marrakech (Maroc) en mars 2019. **Le Comité consultatif redit qu'il faut continuer à s'efforcer de faire connaître dans le monde l'importance historique de l'Africa Hall et la place qu'il occupe dans le patrimoine africain, et de cultiver des partenariats avec les institutions universitaires et les instituts de recherche régionaux et internationaux, y compris les universités et musées, spécialisés dans l'histoire et la culture de l'Afrique (voir également [A/73/616](#), par. 7). Le Comité attend avec intérêt d'être informé des efforts qui auront été engagés et des résultats obtenus à cet égard dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet.**

B. Gouvernance et gestion du projet

8. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur la gouvernance et la gestion du projet, notamment la structure de l'équipe de projet ([A/74/328](#), par. 11 à 24). Le maître d'ouvrage reste la Secrétaire exécutive de la CEA et la structure de gouvernance demeure inchangée. Il explique que les activités suivantes sont menées dans le cadre de la gestion générale du projet : a) le comité des parties prenantes et le comité consultatif se réunissent régulièrement ; b) la coordination avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens (ancien Bureau des services centraux d'appui) au Siège se poursuit par l'organisation de réunions régulières, la supervision générale des projets et la fourniture de conseils techniques et d'avis ; c) un cabinet indépendant de gestion des risques organise des réunions régulières sur les risques pour donner des orientations sur la gestion des risques liés au projet, notamment en facilitant l'évaluation quantitative des risques (voir également par. 11 et 12 du présent rapport). Le Secrétaire général indique également qu'un groupe de travail aide le cabinet de gestion des risques à établir l'étude détaillée et le dossier d'appel d'offres relatifs aux systèmes de conférence et aux systèmes et réseaux informatiques.

9. En ce qui concerne l'équipe de projet de la CEA, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des informations, que tous les membres de l'équipe avaient pris leurs fonctions, à savoir : un(e) chargé(e) de projet (P-5) ; un(e) architecte/ingénieur(e) (P-4), affecté(e) au Siège, poste financé à 50 % par la CEA et à 50 % par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ; un(e) fonctionnaire(e) chargé(e) des achats (P-3) ; un(e) ingénieur(e) responsable des questions touchant l'architecture ainsi que le génie civil et de la conception des structures (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; un(e) ingénieur(e) mécanicien(ne)-électrotechnicien(ne) (administrateur(trice) recruté(e)

sur le plan national) ; un(e) surveillant(e) de travaux (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) ; un(e) spécialiste des finances et du budget [(agent(e) local(e)] ; un(e) assistant(e) aux expéditions et à la logistique [(agent(e) local(e)] ; six agent(e)s de sécurité (agents locaux). **Le Comité consultatif compte que, si les besoins de l'un ou des deux projets doivent évoluer au fil du temps, les fonctions et le ratio de financement du poste d'architecte/ingénieur (P-4) seront modifiés en conséquence (voir également A/74/7/Add.8, par. 19 et 29).**

10. Le Secrétaire général indique également que trois consultants ont été recrutés, à savoir deux conservateurs d'exposition et un restaurateur d'œuvres d'art, et que la CEA comptait en engager deux autres, à savoir un spécialiste des services de communication et un spécialiste de la mobilisation des ressources (A/74/328, par. 23 et 24 ; voir également par. 5 du présent rapport).

C. Gestion des risques

11. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur la gestion des risques et sur les mesures dynamiques à prendre pour atténuer les risques (ibid., par. 27 à 33). À la suite du second atelier sur la gestion des risques¹ et de la deuxième analyse quantitative des risques réalisée par la CEA (simulation de Monte Carlo)², l'analyse de sensibilité aux coûts a été mise à jour en vue de mesurer la corrélation entre le coût estimatif global et les cinq grands risques suivants : a) les modifications imposées par le maître d'ouvrage (spécifications techniques de dernière minute) ; b) les modifications imposées par le maître d'ouvrage (ajouts facultatifs au cahier des charges) ; c) les retards dans le calendrier ; d) les systèmes de conférence et les systèmes informatiques ; e) les différends avec l'entreprise et les problèmes liés aux prestations (ibid., par. 31 et 32, et fig. II).

12. Le Secrétaire général indique qu'il ressort de la deuxième simulation Monte Carlo que, compte tenu du niveau de confiance de 80 % fixé par l'Organisation des Nations Unies, le coût du projet devrait s'élever à environ 58,17 millions de dollars, soit 1,26 millions de dollars de plus que l'enveloppe globale approuvée (56,9 millions de dollars). D'après l'histogramme des coûts présenté dans le rapport du Secrétaire général, il y a désormais moins de chance (environ 69 % contre 75 % l'année précédente) que le projet soit mené à bien dans les limites du budget prévu (ibid., par. 29, et fig. I). Le Secrétaire général indique également que le recul de la confiance quant à l'exécution du projet dans les limites du budget s'explique par le retard de 11 mois pris dans l'achèvement du projet et prévoit que le niveau de confiance devrait remonter une fois que les principaux travaux auront commencé et que la capacité de l'entrepreneur de les exécuter sera appréhendée plus précisément (ibid., par. 30 ; voir également par. 15 à 17 du présent rapport).

D. Calendrier du projet, activités de planification et de conception

13. Dans son rapport, le Secrétaire général revient sur le calendrier général du projet et sur les activités de planification et de conception, y compris les activités d'achat (ibid., par. 42 à 47, 51 à 58, 62 à 64, et fig. III). Le Secrétaire général précise que les objectifs de la rénovation de l'Africa Hall sont les suivants : a) la mise aux normes

¹ Le premier atelier s'est tenu en février 2018 ; le second, en mai 2019 (A/74/328, par. 27 et 28).

² La simulation Monte Carlo est une méthode d'analyse statistique employée pour mieux comprendre l'incidence des risques d'un projet, fondée sur l'utilisation d'un intervalle de valeurs afférentes aux délais et aux estimations de coûts, allant d'un minimum à un maximum, concernant les différents stades et composantes du projet, dans une simulation numérique de scénarios multiples (A/73/426, par. 19).

structurelles et parasismiques ; b) la protection physique, la sécurité des personnes et la sécurité incendie ; c) l'accessibilité et autres dispositions en faveur des personnes handicapées ; d) l'efficacité énergétique et autres initiatives relatives à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (voir également par. 20 et 21 du présent rapport) ; e) la mise aux normes sanitaires en matière de qualité de l'air et de lumière dans les espaces intérieurs (ibid., par. 7).

14. Le Secrétaire général indique que la stratégie d'exécution du projet s'articule autour des cinq lots de travaux suivants :

a) Les travaux préparatoires et le déménagement : l'exécution de ce lot devait être achevée fin septembre 2019³ ;

b) Les principaux travaux de rénovation : le contrat relatif aux principaux travaux de rénovation, principal lot du projet, est entré en vigueur le 10 mai 2019 et les travaux devraient être terminés dans un délai de 30 mois, au plus tard en décembre 2021. Toutefois, la passation de ce marché a pris plus de temps que prévu, entraînant un retard de 11 mois (voir également par. 15 à 17 du présent rapport) ;

c) Les systèmes de conférence et les systèmes informatiques : l'appel d'offres relatif à ce marché est en cours ;

d) La restauration des œuvres d'art : l'appel d'offres relatif à ce lot de travaux, qui porte sur les vitraux, les tableaux et les tentures ainsi que les œuvres d'art, et devrait être terminé au cours du premier trimestre en 2020 ;

e) L'exposition permanente : l'élaboration du dossier d'appel d'offres pour ce lot devrait être achevée d'ici à la fin de 2019, la version définitive du dossier devant être publiée au premier trimestre de 2020.

15. En ce qui concerne le retard de 11 mois lié aux principaux travaux de rénovation, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des informations, que l'entrepreneur était une coentreprise de trois sociétés, conjointement et solidairement responsables de l'exécution du projet. Le Comité a également été informé que l'entrepreneur avait eu beaucoup de mal à mobiliser les compétences techniques et historiques prévues dans la proposition technique et que la CEA lui avait demandé de fournir des informations à jour sur la mise en œuvre du projet, y compris des détails sur la méthode ainsi que la preuve que l'achèvement substantiel du projet interviendrait en décembre 2021. Il a en outre été informé que, si l'entrepreneur avait remis la plupart des documents contractuels nécessaires au démarrage du projet, la garantie bancaire requise n'avait pas été fournie. Par conséquent, comme la CEA ne lui a pas encore remis le chantier, l'entrepreneur n'a entrepris aucune activité et n'a établi qu'une présence provisoire sur place. Le Comité a par ailleurs été informé qu'à ce stade, l'entrepreneur utilise exclusivement ses propres ressources financières et autres, car le marché ne prévoit pas de paiements initiaux à l'appui des efforts de mobilisation de ressources nécessaires, et que le retard n'aurait aucune incidence sur le coût global du projet approuvé par l'Assemblée générale. Il a enfin été informé, après avoir demandé des informations, que la CEA collaborait avec l'entrepreneur à la mise en œuvre de mesures destinées à recouvrer le temps perdu, mais qu'il était peu probable que le temps perdu soit rattrapé, étant donné la complexité du projet et la sensibilité des mesures de restauration requises.

16. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la CEA comptait avoir une meilleure idée de la situation réelle en novembre 2019 après avoir évalué les informations actualisées devant lui être communiquées par l'entrepreneur

³ Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'achèvement substantiel des travaux préparatoires et du déménagement était désormais prévu pour décembre 2019.

sur la manière dont celui-ci se proposait d'exécuter les principaux travaux en temps voulu, et que des mesures d'atténuation spécifiques seraient adaptées en fonction des informations qui seraient alors reçues. Le Comité a également été informé qu'au moment de l'examen du rapport du Secrétaire général, la date d'achèvement substantiel du projet pourrait varier de décembre 2021, au cas où les informations actualisées fournies par l'entrepreneur établiraient que ce délai est encore tenable, à juillet 2022, au cas où la CEA ne jugerait pas réaliste l'exécution proposée. Il a en outre été informé que la date d'achèvement de juillet 2022 supposait que six ou sept mois supplémentaires pourraient être perdus en plus du retard actuel, les principaux travaux du projet n'ayant pas commencé le 7 juin 2019.

17. Le Comité consultatif s'inquiète du retard de 11 mois et de la possibilité que la date d'achèvement du projet dans son ensemble soit encore retardée et relève également qu'il existe de nombreuses inconnues quant au démarrage des travaux devant être exécutés par l'entrepreneur. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport, les informations complémentaires suivantes : a) l'état d'avancement des travaux effectués par l'entrepreneur ; b) le plan de mise en œuvre, le calendrier et la date d'achèvement finale du projet, tels que déterminés lors des consultations susmentionnées avec l'entrepreneur. Il recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de faire figurer des informations à ce sujet dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet devant être présenté à sa soixante-quinzième session. En outre, il compte que le Secrétaire général suivra de près les risques liés au projet et les atténuera afin de veiller à ce que son exécution se fasse dans le respect du cahier des charges, du calendrier et du budget approuvés par l'Assemblée (voir également A/73/616, par. 12).

E. Hausse des coûts et imprévus

18. Le Secrétaire général indique que, pour l'ensemble du projet, le montant de la provision pour hausse des coûts s'élève à 1 373 800 dollars, soit un montant inchangé par rapport à la période précédente, aucun crédit n'ayant été dépensé, tandis que le montant de la provision pour imprévus s'établit à 8 271 100 dollars, une somme de 938 400 dollars ayant été engagée en 2016, 2017 et 2018 (A/74/328, annexe). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur le montant de 938 400 dollars pour imprévus, une somme de 87 387 dollars avait été consacrée à l'exécution du marché relatif aux travaux préparatoires et qu'un montant de 850 970 dollars avait uniquement été affecté et devrait être dépensé pour l'exécution du marché relatif aux principaux travaux de rénovation, qui, comme indiqué plus haut, a connu d'importants retards et obstacles (voir tableau ci-après).

Imprévus

(En dollars des États-Unis)

<i>Marché relatif aux travaux préparatoires modifié et travaux et services déjà exécutés</i>	<i>Montant</i>	<i>Dépenses imprévues, engagées ou projetées, dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires</i>
1.1.1 Infrastructures liées à d'autres bâtiments (prévues pendant les travaux préparatoires et le déménagement)	18 524,7	Ajustements divers aux services mis en œuvre dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires
1.2.1 Immeuble Le Congo	66 284,3	Ajustements divers aux services mis en œuvre dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires

<i>Marché relatif aux travaux préparatoires modifié et travaux et services déjà exécutés</i>	<i>Montant</i>	<i>Dépenses imprévues, engagées ou projetées, dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires</i>
1.2.2 Immeuble Le Nil	11 388,2	Ajustements divers aux services mis en œuvre dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires
2.1 Cabinet de conseil principal (conception, documentation et administration du site)	6 733,8	Services liés aux ajustements divers aux travaux effectués dans le cadre du marché relatif aux travaux préparatoires
2.3 Services divers	(15 543,5)	Services prévus mais qui n'étaient pas ou pas encore nécessaires
Total partiel, dépenses imprévues engagées	87 387,5	
1.1.2 Principaux travaux de construction (y compris immeuble Le Congo)	(876 881,4)	Ajustements au plan de dépenses résultant des montants réels engagés dans le cadre du marché par rapport aux estimations préalables calculées dans l'appel d'offres
1.1.3 Nouveau centre d'accueil des visiteurs (bâtiment d'entrée des visiteurs)	140 627,9	Ajustements au plan de dépenses résultant des montants réels engagés dans le cadre du marché par rapport aux estimations préalables calculées dans l'appel d'offres
1.1.4 Ouvrages extérieurs (limites intérieures), infrastructures, fontaines, jardinage	1 411 358,3	Ajustements au plan de dépenses résultant des montants réels engagés dans le cadre du marché par rapport aux estimations préalables calculées dans l'appel d'offres
1.1.5 Ouvrages extérieurs (limites extérieures), parc de stationnement réservé aux visiteurs, portail, clôture	175 864,8	Ajustements au plan de dépenses résultant des montants réels engagés dans le cadre du marché par rapport aux estimations préalables calculées dans l'appel d'offres
Total partiel, dépenses imprévues affectées	850 969,6	
Total	938 357,1	

19. Le Comité consultatif note que, sur le montant total de la réserve pour imprévus approuvée par l'Assemblée générale (8 271 100 dollars), une somme de 938 357 dollars (11,3 %) devrait être dépensée d'ici à fin 2019. Le Comité compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée au moment de son examen du présent rapport des informations complémentaires sur le montant de la réserve pour imprévus effectivement dépensé.

F. Stratégie de rendement énergétique et économies correspondantes

20. L'Assemblée générale a souligné qu'il importait de tenir compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans la planification et l'exécution du projet et prié à cet égard le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet des informations sur les gains d'efficacité énergétique envisagés et sur les économies devant en résulter (résolution 73/279 A, sect. VIII, par. 17). Le Secrétaire général indique que la CEA commencera à mesurer et à enregistrer la consommation d'énergie afin d'établir un état de référence permettant le suivi des habitudes des utilisateurs et de déterminer les gains d'efficacité potentiels (A/74/328, par. 60). Le Comité consultatif rappelle que le cahier des charges du projet ne prévoit pas la production active d'énergie à partir de sources alternatives, étant donné que la CEA est en mesure d'utiliser l'électricité produite à partir des sources renouvelables disponibles du réseau local (voir également A/73/616, par. 20 et 21).

Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'on ne disposait pas actuellement d'informations sur la consommation d'énergie pour les travaux préparatoires et le déménagement et qu'il était prévu que les gains d'efficacité énergétique auraient une incidence marginale sur le coût total requis à cet égard pour la CEA.

21. **Le Comité consultatif estime à nouveau qu'il est nécessaire de mesurer le rendement énergétique envisagé et les économies correspondantes et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire figurer de telles informations dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet de rénovation de l'Africa Hall. Il souligne également que la CEA devrait veiller dans la mesure du possible à prendre en compte dans le projet les connaissances acquises dans le cadre d'autres projets de construction de l'Organisation, en particulier la stratégie de rendement énergétique mise en œuvre à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (voir également A/74/7/Add.11, par. 18 à 22).**

G. Centre d'accueil des visiteurs

22. Le Secrétaire général indique que, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A (sect. VIII, par. 10), la CEA peaufine actuellement le dossier de décision concernant le centre d'accueil des visiteurs et y incorpore plusieurs options de tarification pour les différents groupes de visiteurs, dans le cadre de la mise au point des études techniques concernant l'exposition permanente qui devrait être achevée d'ici à fin 2019. Il indique que le dossier de décision devrait être présenté dans le prochain rapport annuel sur l'état d'avancement du projet qui sera soumis à l'Assemblée à la partie principale de sa soixante-quinzième session. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le dossier de décision actualisé comprendrait des informations sur les besoins financiers et sur les sources de financement proposées pour le centre d'accueil et pour les installations et infrastructures correspondantes (telles que le bâtiment d'enregistrement ou le parc de stationnement des visiteurs). **Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner le dossier de décision détaillé concernant le centre d'accueil dans le prochain rapport sur l'état d'avancement du projet. Le Comité réaffirme que, compte tenu du caractère historique de l'Africa Hall, le bâtiment et le centre d'accueil correspondant devraient être accessibles à tous types de visiteurs (touristes, public scolaire et universitaire, participants à des conférences), indépendamment de leur capacité de payer (voir également A/73/616, par. 22).**

H. Utilisation de matériaux et savoirs locaux

23. Le Secrétaire général indique que, dans l'exécution du projet de rénovation, il continue d'être tenu compte des enseignements tirés de l'expérience d'autres grands projets de construction de l'Organisation ainsi que des bonnes pratiques décrites dans les directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation (A/74/328, par. 48 à 50). **Le Comité consultatif réaffirme qu'il importe de faire appel aux savoirs, aux matériaux, aux technologies et aux moyens locaux et attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations sur ce point dans les prochains rapports sur l'état d'avancement du projet, comme l'a demandé l'Assemblée générale (voir également résolution 73/279 A, sect. VIII, par. 6).**

IV. Dépenses et coûts prévus du projet

24. Dans son rapport, le Secrétaire général précise les dépenses et les coûts prévus du projet (A/74/328, par. 65 à 69, et annexe). Le projet de rénovation de l’Africa Hall est financé dans le cadre d’un compte spécial pluriannuel des travaux de construction en cours, approuvé par l’Assemblée générale dans sa résolution 70/248 A (sect. IX, par. 27). Dans ce cadre, le financement n’arrive pas à expiration à la fin d’un exercice. À la fin du projet, il est rendu compte de l’ensemble des dépenses et les montants inutilisés sont restitués aux États Membres.

25. Le Secrétaire général indique que le coût estimatif global du projet est resté inchangé et s’établit toujours à 56 896 300 dollars comme indiqué dans son précédent rapport (A/73/355). Par ses résolutions 71/272 A, 72/262 A et 73/279 A, l’Assemblée générale a ouvert un crédit d’un montant total de 28 107 600 dollars au titre du projet pour la période 2016-2019. Il ajoute qu’au 31 décembre 2019, il resterait un solde inutilisé de 10 937 700 dollars en raison de retards pris dans les achats et dans le démarrage des travaux de construction, lesquels ont entraîné un glissement de 11 mois dans le calendrier global du projet. Le solde inutilisé de 2019 serait reporté conformément aux dispositions régissant le compte spécial pluriannuel des travaux de construction en cours.

26. Dans son rapport (A/74/328, par. 68), le Secrétaire général indique que le montant des dépenses prévues pour 2020 s’élève à 19 380 800 dollars et se décompose comme suit :

a) Un montant de 846 800 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), destiné à financer les dépenses (dont les frais de voyage) de l’équipe de gestion du projet et des consultants ;

b) Un montant de 18 439 000 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d’entretien), destiné à financer : i) les coûts de construction (13 755 500 dollars) ; ii) les services spécialisés (971 200 dollars), notamment les services du cabinet de conseil principal chargé d’achever les plans et d’appuyer l’équipe de gestion du projet dans la gestion et la supervision des travaux de construction, ainsi que les services du cabinet de conseil en gestion des risques ; iii) les provisions pour hausse des coûts (623 700 dollars) ; iv) les provisions pour imprévus (3 088 600 dollars) ;

c) Un montant de 95 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité), destiné à financer six agents de sécurité.

Le Secrétaire général indique également que le montant net des ressources nécessaires pour 2020 s’élèverait à 8 443 100 dollars, après déduction du montant estimatif du solde inutilisé pour 2019 (10 937 700 dollars) du montant total des dépenses prévues (19 380 800 dollars).

27. Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera à l’Assemblée générale, au moment de l’examen du présent rapport, le montant prévu actualisé du solde inutilisé pour 2019 sur la base des dernières dépenses effectives disponibles et actualisera en conséquence le montant net des ressources nécessaires pour 2020.

V. Questions diverses

A. Ressources pour les projets de construction de l'Organisation des Nations Unies

28. Étant donné que le Secrétaire général n'a pas présenté de rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers, le Comité consultatif a demandé le détail des dépenses approuvées pour la période 2014-2019 et celui des prévisions de dépenses pour 2020 pour tous les projets de construction en cours et proposés de l'Organisation des Nations Unies, à savoir : a) la rénovation de l'Africa Hall et la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la CEA ; b) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP ; c) le projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; d) le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ; e) les mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ; f) le remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (voir annexe au présent rapport).

29. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que le montant des dépenses prévues pour les projets de construction de l'Organisation des Nations Unies est passé de 49 363 000 dollars en 2014 à 76 060 800 dollars en 2019, soit une augmentation de 54 %. Toutefois, s'agissant des ressources demandées pour 2020, qui sont toujours en discussion devant l'Assemblée générale, le Comité relève que trois scénarios sont envisagés concernant le plan stratégique patrimonial à Genève, selon lesquels les besoins globaux pour tous les projets de construction de l'Organisation pourraient passer à respectivement 80 869 660 dollars, 119 130 400 dollars et 356 540 800 dollars selon le scénario (voir annexe). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment de son examen du présent rapport, des informations complémentaires sur l'évolution des coûts prévus relatifs aux projets de construction de l'Organisation des Nations Unies depuis 2014. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs rapports sur l'examen stratégique des biens immobiliers et dans le cadre d'autres rapports s'il y a lieu, les informations récapitulatives relatives aux projets de construction de l'Organisation présentées dans l'annexe du présent rapport.**

B. Harmonisation des libellés

30. Lors de l'examen de divers rapports relatifs aux projets de construction de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif a relevé que le libellé des mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre manquait de cohérence. Ainsi, dans le présent rapport, l'Assemblée est invitée à « prendre note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général », tandis que dans d'autres rapports relatifs à des projets de construction, elle est simplement priée de « prendre note du rapport du Secrétaire général ». **Le Comité consultatif compte que le libellé des mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sera harmonisé quand il y a lieu dans les futurs rapports relatifs aux projets de construction de l'Organisation des Nations Unies.**

VI. Conclusion

31. Le Secrétaire général formule ses recommandations sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 71 de son rapport (A/74/328). **Sous réserve des recommandations et observations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) Prenne note des progrès accomplis depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ;

b) Ouvre un crédit d'un montant de 8 434 100 dollars, dont : i) 752 000 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique) ; ii) 7 577 100 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) ; iii) 105 000 dollars au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2020, qui sera imputé sur le fonds de réserve.

Annexe

Ressources pour les projets de construction de l'Organisation des Nations Unies : trois scénarios sur lesquels l'Assemblée générale est invitée à se prononcer

Tableau 1

Ressources nécessaires pour la période 2014-2020 au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et aux autres chapitres prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du plan stratégique patrimonial pour 2020 calculé à partir des dépenses annuelles prévues

(En dollars des États-Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)							
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	16 187 400
Projets indépendants							
Plan stratégique patrimonial	15 646 400	28 199 400	32 634 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	38 488 260
Africa Hall	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600
Total partiel (projets indépendants)	15 646 400	28 199 400	38 727 500	17 396 300	33 904 900	49 440 800	60 841 760
Total partiel (chapitre 33)	49 363 000	62 120 100	65 246 500	43 908 600	57 052 700	73 004 600	77 029 160
Autres chapitres							
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)]	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)]	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	615 000	615 000	1 065 500	907 200
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000
Total partiel (autres chapitres)	–	–	480 000	1 425 900	1 916 000	3 056 200	3 840 500
Total	49 363 000	62 120 100	65 726 500	45 334 500	58 968 700	76 060 800	80 869 660

Abbreviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP = Commission économique pour l'Asie et le Pacifique.

Tableau 2

Ressources nécessaires pour la période 2014-2020 au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et aux autres chapitres prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du plan stratégique patrimonial pour 2020, avec ouverture des crédits en une seule fois au début du projet

(En dollars des États-Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)							
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	16 187 400
Projets indépendants							
Plan stratégique patrimonial	15 646 400	28 199 400	32 634 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	314 159 400
Africa Hall	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600
Total partiel (projets indépendants)	15 646 400	28 199 400	38 727 500	17 396 300	33 904 900	49 440 800	336 512 900
Total partiel (chapitre 33)	49 363 000	62 120 100	65 246 500	43 908 600	57 052 700	73 004 600	352 700 300

Autres chapitres

Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)]	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)]	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	615 000	615 000	1 065 500	907 200
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000
Total partiel (autres chapitres)	–	–	480 000	1 425 900	1 916 000	3 056 200	3 840 500
Total	49 363 000	62 120 100	65 726 500	45 334 500	58 968 700	76 060 800	356 540 800

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP = Commission économique pour l'Asie et le Pacifique.

Tableau 3

Ressources nécessaires pour la période 2014-2020 au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et aux autres chapitres prévoyant des activités de construction, si l'Assemblée générale approuve le montant du plan stratégique patrimonial pour 2020, avec ouverture de crédits d'un montant égal chaque année

(En dollars des États-Unis)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)							
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien (fascicule)	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	16 187 400
Projets indépendants							
Plan stratégique patrimonial	15 646 400	28 199 400	32 634 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	76 749 000
Africa Hall	–	–	6 092 600	6 092 700	4 644 700	7 937 600	7 577 100
Mise aux normes parasismiques	–	–	–	371 800	3 442 200	3 419 000	5 503 500
Rénovation du bâtiment nord	–	–	–	–	80 000	445 000	103 300
Remplacement des bâtiments A à J	–	–	–	–	338 000	5 829 400	9 169 600
Total partiel (projets indépendants)	15 646 400	28 199 400	38 727 500	17 396 300	33 904 900	49 440 800	99 102 500
Total partiel (chapitre 33)	49 363 000	62 120 100	65 246 500	43 908 600	57 052 700	73 004 600	115 289 900
Autres chapitres du budget							
Chapitre 18 [Développement économique et social en Afrique (CEA/Africa Hall)]	–	–	480 000	773 300	905 400	964 500	752 000
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (CEA/Africa Hall)]	–	–	–	37 600	150 200	29 000	105 000

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chapitre 19 [Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique (CESAP/mise aux normes parasismiques)]	–	–	–	615 000	615 000	1 065 500	907 200
Chapitre 21 [Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes (CEPALC/rénovation du bâtiment nord)]	–	–	–	–	80 000	231 700	285 800
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	165 400	765 500	1 095 400
Chapitre 34 [Sûreté et sécurité (Office des Nations Unies à Nairobi/remplacement des bâtiments A à J)]	–	–	–	–	–	–	225 100
Chapitre 29G [Administration (Nairobi) (Office des Nations Unies à Nairobi/installations de conférence)]	–	–	–	–	–	–	470 000
Total partiel (autres chapitres)	–	–	480 000	1 425 900	1 916 000	3 056 200	3 840 500
Total	49 363 000	62 120 100	65 726 500	45 334 500	58 968 700	76 060 800	119 130 400

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique ; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; CESAP = Commission économique pour l'Asie et le Pacifique.